



## Le succès des drones de combat chinois

*Secteur de l'industrie aéronautique mondiale jouissant de la croissance la plus dynamique, le marché des drones s'étend à de nouveaux États, à l'instar de l'Iran, de la Turquie et de la Chine. Dans la lignée du développement de son complexe militaro-industriel et de l'augmentation drastique de ses dépenses militaires, la Chine a créé sa propre filière de drones à usage militaire, dont elle est devenue le troisième exportateur au niveau mondial.*

### Des prix attractifs pour des États aux budgets militaires modestes

Si les États-Unis et Israël, pionniers dans le domaine de ce type d'aéronefs, maintiennent leur position dominante sur le marché, les drones chinois offrent une alternative nettement moins coûteuse. Quoique moins performants, les drones de combat chinois présentent de fortes analogies avec les technologies américaines. À titre d'exemple, le drone *CH-3* est quatre fois moins coûteux que son rival américain, le *MQ-1 Predator*. De même, le prix d'un drone MALE (moyenne altitude, longue endurance) *Wing Loong* est estimé à un million de dollars, un coût sensiblement inférieur à celui de ses concurrents américains *Reaper* (30 millions) et israélien *Heron* (12 millions)<sup>1</sup>, et qui attire de fait les États financièrement contraints d'Asie et d'Afrique de l'Ouest.

Outre le prix unitaire de l'appareil, la Chine a développé un système de production moins onéreux : la Société de sciences et technologies aérospatiales de Chine (*CASC*) a révélé que les coûts de production d'un *CH-5* reviendraient à seulement 25 % de ceux dédiés à la production du *MQ-9*.

### Restrictions américaines à l'exportation

De surcroît, l'industrie chinoise en matière de drones bénéficie des contraintes réglementaires qui pèsent sur les filières américaines. Membre du régime de contrôle multilatéral *MTCR* (*Missile Technology Control Regime*) visant à réguler certains transferts technologiques d'armement, les États-Unis sont soumis à des directives communes qui limitent les exportations de drones.

À l'échelle nationale, l'*AECA* (*Arms Exports Control Act*) fixe les conditions d'éligibilité pour une vente d'articles de défense ainsi que les objectifs pour lesquels les échanges commerciaux sont autorisés. Il prévoit notamment que l'usage du matériel doit être conforme aux intérêts de la politique étrangère des États-Unis et requiert que le pays bénéficiaire s'engage à ne pas transférer l'article pour une autre utilisation que celle convenue.

Les réglementations prévues par le *MTCR*, combinées à une réglementation interne stricte, restreignent le panel d'acheteurs potentiels au cercle des proches alliés de Washington. Le modèle *MQ-9 Reaper* armé a ainsi seulement été exporté vers le Royaume-Uni et vers l'Italie, et nombreux sont les États à se tourner vers la Chine pour l'achat de drones de combat.

### Une politique de vente peu regardante

À l'inverse, la République populaire de Chine n'est pas partie prenante du *MTCR* et ses options d'exportation ne sont que faiblement limitées. Ses drones à usage militaire étant vendus sans regard pour le pays acheteur ni pour les objectifs qu'il poursuit, elle tire ainsi profit de l'augmentation de la demande globale. Selon le *Stockholm International Peace Research Institute* (*SIPRI*), Pékin compterait une dizaine de clients. Le Nigéria et l'Irak se sont dotés de drones armés de la série *CH* afin de lutter contre les activités djihadistes sur leurs territoires. En dépit des dénégations officielles, le Pakistan utilise également une plate-forme de drone fondée sur ce modèle. Par ailleurs, les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite, la Jordanie ou encore l'Égypte et l'Ouzbékistan détiennent aussi des drones chinois issus des séries *CH* et *Wing Loong*.

*Perspective séduisante pour les États au budget militaire modeste et/ou à la ligne politique divergente de celle du Pentagone, les drones de combat chinois connaissent un franc succès. Dans l'optique d'asseoir sa mainmise sur ce marché en pleine expansion, la Chine prévoit de construire, d'ici 2023, 41 800 modèles destinés à l'exportation, ce qui représenterait plus de la moitié des drones produits à l'échelle planétaire durant cette période<sup>2</sup>.*

*Ces propos ne reflètent que l'opinion de l'auteur.*

1 Rapport d'informations du Sénat, 2017.

2 *Forecast International*.